

SEANCE DU VENDREDI 22 JUIN 2007

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 25 mai 2007.**
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des emprunts, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des assurances, des reprises de concessions dans les cimetières, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. GABELLE n° 6 - **Coopération décentralisée. Opération de micro-finance à Parakou. Communication.**
- Après avoir rappelé les objectifs généraux du partenariat entre les villes d'Orléans, de Parakou et Planet Finance pour la mise en œuvre d'une opération de micro finance à Parakou, M. GABELLE indique le déroulement de la démarche :
- organisation d'un Forum d'Information du 26 au 30 juin 2006 avec un concours du meilleur micro entrepreneur : 3 prix ont été attribués ;

- Séance du vendredi 22 juin 2007 -

- mise en place de cycles de formation pour les micro entrepreneurs et les institutions de micro finance (I.M.F.) ;

- sélection d'une I.M.F. et versement d'un fonds de crédit pour l'attribution de prêts : l'I.M.F. Sia'nson a été choisie le 26 avril 2007.

M. DUPONT

n° 7 - **Prise en compte du risque inondation par la Ville d'Orléans. Communication.**

Actuellement, le 3^{ème} contrat de projets Etat-Région, initié pour la période 2007-2013, dispose d'un volet Plan Loire Grandeur Nature avec 5 plates-formes d'action.

Outre les actions de l'Etat dans ce domaine, M. DUPONT indique les actions de la Ville :

- en matière d'information préventive :

réalisation du Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs, sensibilisation de la population lors de manifestations, information des acquéreurs et locataires, installation d'un panneau des cotes de Loire au Pont George V, sensibilisation des scolaires.

- en matière de gestion de crise :

recrutement d'un chargé de mission, élaboration du Plan Communal de Sauvegarde inondation (P.C.S.), réalisation d'un exercice ORSIL organisé par la Préfecture.

- en matière de protection :

étude de dimensionnement de travaux pour que l'Ile Charlemagne soit moins vulnérable à l'inondation, participation d'agents de la Ville à une formation au diagnostic de vulnérabilité des bâtiments publics en zone inondable, organisation d'une démonstration de digues mobiles à l'Ile Charlemagne.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 8 - **Compte de gestion de M. le Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2006.**

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2006 par M. le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 9 - **Compte administratif de M. le Maire pour l'exercice 2006.**
Approbation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif de M. le Maire pour l'exercice 2006, lequel s'élève en mouvements réels :

Pour la Ville :

- en recettes à la somme de264 229 964,25 €

- en dépenses à la somme de262 917 482,47 €

faisant ressortir un excédent

sur ordonnancement de1 312 481,78 €

et un excédent net de...1 312 481,78 €

Adopté par 41 contre 13.

Pour le service des Opérations Funéraires :

- en recettes à la somme de44 118,24 €

- en dépenses à la somme de31 407,78 €

faisant ressortir un excédent

sur ordonnancement de12 710,46 €

Adopté par 41 contre 13.

Pour les opérations soumises à T.V.A. :

- en recettes à la somme de1 784 381,21 €

- en dépenses à la somme de1 234 148,69 €

faisant ressortir un excédent

sur ordonnancement de550 232,52 €

Adopté par 41 contre 13.

Pour les Z.A.C. en régie :

- en recettes à la somme de571 188,85 €

- en dépenses à la somme de571 188,85 €

Adopté par 41 contre 13.

- Séance du vendredi 22 juin 2007 -

Pour le Parc Floral :

- en recettes à la somme de3 511 514,65 €

- en dépenses à la somme de3 239 316,55 €

faisant ressortir un excédent
sur ordonnancement de272 198,10 €

et un excédent net de...272 198,10 €

Adopté par 41 contre 13.

M. MARTIN n° 10 - **Budget de la Ville. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'affecter en investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) une somme de 37 329 120,07 €, représentant le montant du déficit d'investissement ;

2°) de maintenir le solde du résultat d'exploitation 2006, soit 1 312 481,78 € en report à nouveau sur l'exercice 2007, compte 002.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. MARTIN n° 11 - **Budget annexe des Opérations Funéraires. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire le résultat en report à nouveau au compte 002 en budget annexe pour 12 710,48 €

Adopté par 42 voix contre 13.

M. MARTIN n° 12 - **Budget annexe des Opérations soumises à T.V.A. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau compte 002 du budget annexe pour 162 820,66 €;

2°) d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à hauteur de 150 000 € sur le budget principal en ouvrant une dépense de 150 000 € en compte 6522 (versement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal) sur le budget annexe, ainsi qu'une recette du même montant au compte 7551 (excédents des budgets annexes à caractère administratif) sur le budget principal.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. MARTIN

n° 13 - **Budget annexe des Z.A.C. en régie. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau compte 002 en budget annexe pour 54 790,21 €(en dépenses) ;

2°) d'inscrire le résultat d'investissement en report à nouveau compte 001 du budget annexe pour 54 790,21 €(en recettes).

Adopté par 42 voix contre 13.

M. MARTIN

n° 14 - **Budget annexe du Parc Floral. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'inscrire le résultat de fonctionnement en report à nouveau compte 002 du budget annexe pour 25 387,99 €(en dépenses) ;

2°) d'inscrire le résultat d'investissement en report à nouveau compte 001 du budget annexe pour 297 586,09 €(en recettes).

Adopté par 42 voix contre 13.

M. MARTIN

n° 15 - **Décision modificative n° 6.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.***

M. MARTIN

n° 16 - **S.E.M.D.O. Z.A.C. Sonis. Garantie d'un emprunt de 2 400 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.E.M.D.O. pour le remboursement de 80 % d'un emprunt de 2 400 000 €, soit 1 920 000 €, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt est destiné à financer la réalisation de la Z.A.C. Sonis à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN n° 17 - **S.E.M.D.O. Z.A.C. Sonis. Garantie d'un emprunt de 1 100 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.E.M.D.O. pour le remboursement de 80 % d'un emprunt de 1 100 000 € soit 880 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'aménagement de la Z.A.C. Sonis à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN n° 18 - **S.E.M.D.O. Z.A.C. Coligny. Garantie d'un emprunt de 2 500 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.E.M.D.O. pour le remboursement de 80 % d'un emprunt de 2 500 000 € soit 2 000 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt est destiné à financer la réalisation de la Z.A.C. Coligny à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN n° 19 - **S.E.M.D.O. Z.A.C. Coligny. Garantie d'un emprunt de 1 500 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la S.E.M.D.O. pour le remboursement de 80 % d'un emprunt de 1 500 000 € soit 1 200 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'aménagement de la Z.A.C. Coligny à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN n° 20 - **Direction de l'Information et de la Communication. Poste de journaliste. Approbation d'un avenant.**
M. CARRE

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de journaliste, rattaché à la Direction de l'Information et de la Communication, par voie contractuelle, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois pour la même période, à compter du 1^{er} octobre 2007 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN
M. CARRE

n° 21 - **Direction de la Vie des Quartiers. Poste de directeur du Grand Projet de Ville. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de directeur du Grand Projet de Ville, rattaché à la Direction de la Vie des Quartiers, par voie contractuelle, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2007 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES JURIDIQUES

M. MARTIN

n° 22 - **Centre d'Animation Sociale Gare. Dégât des eaux. Indemnisation de la M.A.I.F. Approbation.**

Dans la nuit du 19 au 20 juillet 2006, le Centre d'Animation Sociale (C.A.S.) Gare a fait l'objet d'une inondation due à des refoulements d'eaux usées pendant un orage.

Ce sinistre est consécutif à un bouchon qui s'est formé dans les canalisations, dont l'entretien incombait à la Ville en sa qualité de propriétaire du bâtiment.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement à la M.A.I.F. d'une indemnisation de 3 297 € T.T.C., correspondant aux dommages subis par l'A.S.E.L.Q.O. au Centre d'Animation Sociale Gare, et indemnisés par la M.A.I.F.

Adopté à l'unanimité.

SYSTEMES D'INFORMATION

M. CARRE

n° 23 - **Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S.**

Dans le cadre du projet « ACTES », acronyme de « Aide au Contrôle de légalité dématérialisé », la ville d'Orléans et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) souhaitent mettre en œuvre un dispositif de télétransmission afin de permettre l'échange avec la Préfecture des actes soumis au contrôle de légalité, sous forme dématérialisée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S. relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 24 - **Dématérialisation des marchés publics. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S.**

La marché conclu pour la dématérialisation des marchés de la Ville et du C.C.A.S. à compter du 1^{er} janvier 2005 s'achèvera au 31 décembre 2007.

Afin de poursuivre ce procédé, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S. relative à la dématérialisation des marchés publics pour la période 2008-2011.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. CHAMPIGNY

n° 25 - **Caveau des Trois Maries. Délégation de Service Public. Adoption du principe. Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

La Ville est propriétaire du Caveau des Trois Maries depuis le 5 mai 2006 et envisage de faire revivre ce lieu de diffusion musicale en menant une réflexion sur la gestion de cet établissement.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la Ville d'Orléans est dotée d'une commission consultative des services publics locaux qui doit être consultée sur tout projet de délégation de service public, et plus largement sur les modes de gestion du service.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de saisir la commission consultative des services publics locaux pour avis sur le projet consistant à choisir un mode de gestion pour le Caveau des Trois Maries ;

2°) de valider le principe de l'élection d'une commission d'ouverture des plis lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, compétente pour la délégation éventuelle de service public du Caveau des Trois Maries.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 26 - **L'Astrolabe. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public des musiques actuelles et/ou amplifiées comprenant la gestion de l'équipement. Année 2006. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégataires de services publics doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu d'activités 2006 de l'association l'Antirouille, délégataire de service public pour la gestion de la salle de musiques actuelles et/ou amplifiées L'Astrolabe.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. CHAMPIGNY

n° 27 - **L'Astrolabe. Délégation de Service Public. Adoption du principe. Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

Par délibération en date du 28 novembre 2003, le Conseil Municipal, dans le cadre d'une procédure de Délégation de Service Public, a décidé de confier la gestion de la salle de Musiques Actuelles l'Astrolabe à l'association l'Antirouille.

Le contrat d'une durée de 5 ans expirera le 31 décembre 2008. Il convient d'ores et déjà de lancer la procédure de désignation du futur exploitant.

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.1413-1 du C.G.C.T., la commission consultative des services publics locaux doit être consultée sur tout projet de délégation de service public, et plus largement sur les modes de gestion du service.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) de saisir la commission consultative des services publics locaux pour avis sur le projet consistant à lancer le renouvellement de la délégation de service public de L' Astrolabe ;

2°) de valider le principe de l'élection d'une commission d'ouverture des plis lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, compétente pour la délégation éventuelle de service public de l'Astrolabe.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 28 - **Cinéma Les Carmes. Soutien à l'exploitation. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

Afin de maintenir la diversité de l'offre cinématographique et culturelle à Orléans, et de soutenir tout particulièrement le cinéma « Art et Essai », il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de soutien à l'exploitation à passer avec la S.A.R.L. Cinéma Les Carmes précisant les engagements des parties et les modalités de financement au titre de l'année 2007 ;

2°) d'attribuer une subvention maximale de 50 000 € T.T.C. à la S.A.R.L. Cinéma Les Carmes pour l'année 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 29 - **Association Le CHAT. Programme CHAT. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention de partenariat.**

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création artistique, la Ville suit avec attention le développement des diverses formes d'expressions dans le domaine des arts visuels.

Depuis une dizaine d'années, Monsieur CHAT a inscrit son sourire dans les rues et est devenu un personnage à part entière dans la ville et une référence iconographique de l'art urbain.

L'association le CHAT, Communauté Harmonieuse des Artistes Taciturnes propose la mise en œuvre d'un événement festif et fédérateur pour clore ce cycle de 10 années de Chats peints à Orléans et à travers le monde, le programme CHAT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'association le CHAT, afin de préciser les engagements des parties ;

2°) d'attribuer une subvention de 30 000 € T.T.C. à ladite association.

Adopté par 51 voix.

Il y a 4 abstentions.

M. CHAMPIGNY

n° 30 - **Orléans Jazz 2007. Programmateur associé. Association Le nuage en pantalon. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs à passer avec l'association « Le Nuage en Pantalon » précisant les engagements de chacune des parties et les modalités de financement pour l'organisation des concerts de « Jazz Bourgogne » dans le cadre du Festival de Jazz 2007 ;

- Séance du vendredi 22 juin 2007 -

2°) de décider de l'attribution d'une subvention de 8 000 €T.T.C. à cette association.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 31 - **Orléans Jazz 2007. Parrainage du Crédit Mutuel de la Région Centre et de la Caisse d'Epargne du Val de France Orléanais. Approbation de conventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de parrainage à passer respectivement avec la Caisse d'Epargne du Val de France Orléans et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre déterminant les engagements des parties dans le cadre de leur soutien à Orléans Jazz 2007, à hauteur de 13 000 €T.T.C. chacune.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 32 - **Association du Carré Saint-Vincent. Utilisation des salles par les associations. 1er semestre 2007. Paiement des services.**

Dans le cadre de la convention de mise à disposition de moyens en date du 8 juillet 2005 passée avec l'association du Carré Saint-Vincent, il est demandé au Conseil Municipal de décider du versement à l'association du Carré Saint-Vincent, d'une somme de 80 470 € T.T.C. au titre du premier semestre 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 33 - **Carré Saint-Vincent. Etude de fonctionnement. Cofinancement avec la D.R.A.C. Centre. Approbation d'une convention.**

L'Association du Carré Saint-Vincent a actuellement deux missions, la gestion des locaux et la programmation artistique au titre de la Scène Nationale.

Le Ministère de la Culture et de la Communication ayant émis le souhait qu'une étude sur le fonctionnement des locaux et les conventions à venir soit réalisée, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la D.R.A.C. Centre définissant les modalités de financement d'une étude de fonctionnement du Carré Saint-Vincent.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

Mme HEAU

n° 34 - **Conservatoire d'Orléans. Frais d'inscription et de scolarité. Location d'instruments de musique. Concerts de Musiques à l'Institut. Année scolaire 2007-2008. Approbation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs 2007-2008, relatifs aux frais d'inscription, frais de scolarité et location d'instruments de musique au Conservatoire d'Orléans, selon les tableaux joints à la délibération ;

- Séance du vendredi 22 juin 2007 -

2°) d'approuver, les tarifs 2007-2008 des concerts de « Musiques à l'Institut », sur la saison musicale ;

3°) de décider que ces tarifs entreront en application le 1^{er} septembre 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. CHAMPIGNY

n° 35 - **Service Archéologique. Manifestation patrimoniale d'été 2007. Catalogue d'exposition et circuit commenté. Fixation de tarifs.**

Chaque été, le Service Archéologique conçoit et anime une animation destinée à approfondir la connaissance du patrimoine.

Pour l'été 2007, la manifestation proposée est intitulée « Orléans, les mutations urbaines au 18^{ème} siècle ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer le prix de vente du catalogue « Orléans, les mutations urbaines au 18^{ème} siècle » à 10 €T.T.C. l'unité ;

2°) d'approuver la tarification mise en place pour les visites : 4 € pour un adulte et 2 €pour un enfant jusqu'à 13 ans ;

3°) de décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} juillet 2007.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 36 - **Institut d'Arts Visuels. Année scolaire 2007-2008. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle tarification relative à l'Institut d'Arts Visuels, détaillée dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2007.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 37 - **Institut d'Arts Visuels. Association Excentrique Festival de la Région Centre. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

Le festival Excentrique initié par la Région Centre est un festival itinérant et pluridisciplinaire dont la deuxième édition se déroule du 1^{er} juin au 8 juillet 2007 dans plusieurs communes de la Région Centre.

- Séance du vendredi 22 juin 2007 -

Dans le cadre de cette édition, l'association Excentrique Festival s'associe à l'Institut d'Arts Visuels pour mener une action pédagogique et artistique ayant pour but de permettre à des étudiants de l'Institut d'Arts Visuels de bénéficier d'un stage de formation aux techniques de construction de structures musicales en bambou, intitulé « workshop bambou ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'Association Excentrique Festival de la Région Centre, précisant les engagements des parties ;

2°) de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 3 500 €T.T.C. à ladite association.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 38 - **Institut d'Arts Visuels. Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris. Approbation d'une convention.**

L'atelier de sérigraphie de l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) a fonctionné jusqu'à l'année scolaire 2005-2006, dans les locaux de la société 5^{ème} Couleur à Olivet. La mise en liquidation judiciaire de cette entreprise en octobre 2006 a contraint l'I.A.V. à retirer le matériel lui appartenant des locaux de cette société et à l'entreposer provisoirement dans les locaux de la S.A. Gabriel à Saran.

Dans l'attente de l'installation de l'atelier dans les locaux d'une autre société, qui sera effective à la rentrée scolaire 2007, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris, fixant les engagements des parties dans la mise à disposition de l'atelier de sérigraphie de cette école aux étudiants de l'I.A.V.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES-VIE ASSOCIATIVE

M. GABELLE

Mme MAUROY

n° 39 - **Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses suivantes aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs :

- Association Orléans-Lugoj 2 500 €
- Association Orléans Trait d'Union Monde 2 500 €
- Lycée Benjamin Franklin 750 €
- Lycée Jean Zay – club de japonais 300 €

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 22 juin 2007 -

M. PARAYRE
Mme MIGNOTY-GONZALEZ

n° 40 - **Vie associative. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- Handicap International 500 €
- Kevren Orléans Union Bretonne du Loiret..... 300 €

Adopté à l'unanimité.

M. KAFTANJIAN
M. GABELLE

n° 41 - **Association d'Anciens Combattants. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association Nationale des Anciens Combattants de la SEITA – Section Orléans les Aubrais, pour une participation à l'acquisition d'un nouveau drapeau représentant l'association.

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

M. GABELLE

n° 42 - **Association des Vitrines d'Orléans. Attribution de la subvention annuelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du premier versement de la subvention annuelle à l'association des Vitrines d'Orléans à hauteur de 20 000 €;

2°) de décider du versement du solde en fin d'année à hauteur de 18 % de la dépense totale relative au programme 2007, sans dépasser le seuil de 43 000 €

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 43 - **Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales. Attribution d'une subvention.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 800 € à l'Association des Jeunes Agriculteurs pour les Initiatives Rurales pour l'organisation de la manifestation « Un Dimanche à la Campagne » qui se déroulera le 26 août 2007 place du Martroi.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :
ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEI-
GNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

M. LEMAIGNEN
Mme BARRUEL

n° 44 - **Salon Hortimat 2007. Participation de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Ville au salon Hortimat 2007 sous forme d'une subvention d'un montant de 15 000 € à verser au C.D.H.R. Centre.

La trentième édition de ce salon se tiendra du 5 au 7 septembre 2007 au Parc des Exposition et des Congrès d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL

n° 45 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 3 351 €

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 46 - **Activités périscolaires. Centres de Loisirs Sans Hébergement. Actualisation des tarifs.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'actualisation des tarifs des activités périscolaires et des Centres de Loisirs Sans Hébergement dont le détail figure dans la délibération ;

2°) de décider de l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2007.

Adopté à l'unanimité.

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

M. DABAUVALLE

n° 47 - **Quotient familial. Approbation de la grille tarifaire 2007-2008.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le taux d'actualisation de la grille du quotient familial, en s'alignant sur l'indice I.N.S.E.E. 2006 des prix à la consommation, hors tabac, pour l'ensemble des familles, soit 1,3 %, pour l'année scolaire 2007-2008 ;

- Séance du vendredi 22 juin 2007 -

2°) de décider de l'application de la nouvelle grille à compter du 1^{er} septembre 2007.

Adopté à l'unanimité.

M. DABAUVALLE n° 48 - **Aide en faveur de l'association La Halte.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 16 000 € à l'association La Halte.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

Mme GRIVOT n° 49 - **Aide en faveur d'un groupement de jeunesse.**
Mme LABADIE

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 1 300 € à l'association Saint-Vincent Sport et Culture au titre du fonctionnement. Cette association est organisatrice de loisirs culturels et d'animations pour les jeunes et les familles.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 50 - **Aides en faveur d'associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 10 620 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT n° 51 - **Aide en faveur d'un groupement de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la Fédération Française des Sauveteurs Secouristes du Loiret pour leurs animations de plage en juillet et août 2007 à l'Ile Charlemagne.

Adopté à l'unanimité.

TRANSPORTS – CIRCULATION- STATIONNEMENT

Mme CHERADAME n° 52 - **Centre ancien. Gestion des accès. 2ème extension. Zone Dessaux. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Dans le cadre de la politique de mise en zone piétonne du centre ville ancien, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres ouvert relatifs à l'extension du système de gestion des accès au centre ancien dans la zone Dessaux, à passer avec les entreprises suivantes :

- pour le lot n° 1 : l'entreprise EUROVIA pour un montant de 196 981,20 €T.T.C. ;

- Séance du vendredi 22 juin 2007 -

- pour le lot n° 2 : le groupement FORCLUM/V.S.U./CREA SYSTEME pour un montant de 49 783,50 €T.T.C. ;

- pour le lot n° 3 : le groupement FORCLUM/CREA SYSTEME pour un montant de 162 196,54 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 53 - **Jardin Baranger. Implantation d'un poste de distribution d'énergie électrique et passage de câbles. Approbation d'une convention.**

La Ville d'Orléans a vendu à la Société Xaintrailles l'ancien site de la médecine du travail situé 30, rue Pasteur et rue Ladureau, en vue de la réalisation d'un ensemble immobilier. Le projet prévoit la réalisation d'un équipement petite enfance et la rétrocession de l'ancien jardin pour y aménager un jardin public dénommé jardin Baranger.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention portant sur la mise à disposition par la Ville d'Orléans à Electricité de France, avec l'intervention de la S.A.R.L. Xaintrailles, actuelle propriétaire du tènement, d'un emplacement en vue de l'implantation d'un poste de distribution d'énergie électrique et du passage de diverses canalisations dans le futur jardin Baranger.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 54 - **Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de huit subventions pour ravalement de façade pour un montant global de 75 272 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou les syndics d'immeubles en copropriété.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 55 - **211, rue de Bourgogne. Mise en vente d'un immeuble classé monument historique. Acceptation d'une offre d'acquisition.**

Par délibération du 29 septembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente l'immeuble situé 211, rue de Bourgogne/41, rue de la Poterne, dit « Maison des Chanoines » par une procédure de mise en concurrence après publicité. La mise en vente s'est déroulée du lundi 30 octobre 2006 au vendredi 23 février 2007.

- Séance du vendredi 22 juin 2007 -

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accepter l'offre remise par la Société De WATOU et d'autoriser la cession de l'immeuble sis 211, rue de Bourgogne/41, rue de la Poterne à cette société, moyennant le prix de 370 000 €H.T. et hors droit ;

2°) d'autoriser l'acquéreur à effectuer tout relevé et sondage, à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire au bon aboutissement du projet, notamment auprès de la D.R.A.C. et des services municipaux ;

3°) de déléguer M. le Maire pour signer la promesse de vente et les actes notariés à intervenir.

Adopté par 43 voix contre 11.

Il y a 1 abstention.

M. CARRE

n° 56 - **Quartier Argonne-Nécotin-Belneuf. Abords de l'îlot Stenvick. Acquisition d'un ensemble immobilier.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'acquérir la propriété bâtie appartenant aux Consorts LECOINTE, correspondant aux parcelles situées lieudit 13bis et 15, rue du Grand Villiers, d'une superficie totale de 1 069 m², moyennant le prix de 230 000 €, jouxtant l'ancien site industriel Stenvick dont la Ville est propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 57 - **Quartier de La Source. Terrain avenue de Concyr. Résiliation du bail emphytéotique.**

La délibération n° 56 du 20 juin 2002 a autorisé la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 45 ans au bénéfice de la Société Civile Immobilière MUT45 Concyr constituée par la Mutualité du Loiret, en vue de la construction d'un établissement d'accueil pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou autre pathologie neurodégénérative.

La S.C.I. MUT45 Concyr ayant obtenu le permis de construire, mais pas reçu l'agrément administratif pour l'ouverture de cet établissement, il est proposé au Conseil Municipal de décider de résilier à l'amiable le bail emphytéotique afin de permettre à la Ville de retrouver la libre disposition du terrain d'assiette, bien qui sera incorporé dans le domaine privé communal.

Adopté par 52 voix.

Il y a 3 abstentions.

M. CARRE

n° 58 - **Acquisitions et cessions immobilières de la Ville et de ses aménageurs. Bilan 2006.**

En application des dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville doit dresser chaque année un bilan de sa politique foncière et produire un état des cessions et acquisitions de biens ou droits réels immobiliers poursuivies directement ou par ses aménageurs ; ces documents sont annexés au compte administratif.

- Séance du vendredi 22 juin 2007 -

Les états des acquisitions et cessions des aménageurs illustrent leurs interventions foncières, soit avant opération par l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement, soit après réalisation de l'opération d'aménagement par la cession de terrains à bâtir.

En 2006, les décisions d'acquérir ont représenté pour la Ville une dépense prévisionnelle d'environ 1 027 242 € et les décisions de vendre une recette potentielle de 6 949 185 €

**Le Conseil Municipal prend acte par 44 voix.
Il y a 11 abstentions.**

PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER n° 59 - **Exploitation du réseau de téléphonie mobile. Mise à disposition du site du Château d'eau boulevard Marie Stuart. Convention passée avec la Société BOUYGUES TELECOM. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention tripartite du 29 mars 1997 à passer avec la Société BOUYGUES TELECOM et la LYONNAISE DES EAUX FRANCE, prorogeant la mise à disposition, pour une durée de 10 ans, du Château d'eau sis boulevard Marie Stuart à Orléans, pour l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile, moyennant une redevance annuelle révisable de 11 000 € nets, valeur 3^{ème} trimestre 2006, au profit de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. PELLOUX-PRAYER n° 60 - **Exploitation de diverses installations de chauffage et de production de froid. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de l'énergie, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres à passer pour une durée de 5 ans avec :

- lot n° 1 (17 établissements) : la Société SOPAREC pour un montant de 1 229 473,85 € T.T.C.,

- lot n° 2 (25 établissements) : la Société ELYO SUEZ pour un montant de 1 072 537,22 € T.T.C.,

- lot n° 3 (17 établissements) : la Société SOPAREC pour un montant de 910 693,42 € T.T.C. ;

relatifs à l'exploitation de diverses installations de chauffage dans différents bâtiments communaux.

Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PELLOUX-PRAYER n° 61 - **Salle des Thèses. Restauration de la façade ouest. Approbation du Projet Architectural et Technique. Etude de structure pour la façade est. Demandes de subventions.**
M. CHAMPIGNY

Par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2006, une étude préalable a été confiée à MM. Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques et Pascal ASSELIN, Métreur-Vérificateur pour la restauration de la façade principale de la Salle des Thèses, rue Pothier. Le plan de financement des travaux correspondants a été adopté pour un montant global estimatif de 146 510 €T.T.C.

Par ailleurs, des désordres étant apparus à l'angle sud-est de l'édifice, la Ville souhaite confier à M. MARTIN une étude préalable pour réalisation d'un diagnostic structure afin d'en préciser l'origine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet architectural et technique et le dossier de consultation des entreprises relatifs aux travaux de restauration de la façade principale de la Salle des Thèses ;

2°) de déléguer M. le Maire pour accomplir la commande de l'étude préalable pour les travaux de restauration de la façade est de la Salle des Thèses ;

3°) d'approuver le plan de financement correspondant ;

4°) de solliciter auprès de l'Etat et du Département, les subventions les plus favorables ainsi que l'autorisation de pré-financer l'opération par la Ville.

Adopté à l'unanimité.

EAU

M. PELLOUX-PRAYER n° 62 - **Fourniture d'eau potable. Convention passée avec la commune de Saint-Cyr-en-Val. Approbation d'un avenant.**

La convention du 18 juillet 2006 passée entre la commune de Saint-Cyr-en-Val, la Ville d'Orléans et son délégataire la Lyonnaise des Eaux, fixe les conditions techniques et financières dans lesquelles la Lyonnaise des Eaux fournit de l'eau potable à la commune de Saint-Cyr-en-Val.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention à passer avec la commune de Saint-Cyr-en-Val et la Lyonnaise des Eaux, relative aux nouvelles modalités de comptage pour la fourniture d'eau potable à cette commune.

Adopté à l'unanimité.

- Séance du vendredi 22 juin 2007 -

VOIRIE ET PROPLETE

M. PELLOUX-PRAYER n° 63 - **Dénomination d'une voie.**

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la voie publique qui commence rue des Prateaux au nord et qui se termine rue du Coin Rond au sud : rue du Clos de la Pointe.

Adopté à l'unanimité.

Question orale de M. BRARD

Orléans, le 25 juin 2007

Le Maire,

Serge GROUARD